

Tarifs VOTRE VIE EN ROSE

- Formule jardinage / bricolage : sans frais d'adhésion

SERVICES PROPOSÉS	TARIF HORAIRE T.T.C avant avantage fiscal	TARIF HORAIRE H.T	Coût horaire net après avantage fiscal
Petits travaux de jardinage Taille de haie(s)	30,96 €	25.8 €	15.48 €
Petits travaux de jardinage Tonte de pelouse	31,96 €	26.63 €	15.98 €
Petits travaux de jardinage Enlèvement de déchets verts pour 10 sacs	35,96 €	29.97 €	17.98 €
Petits travaux de jardinage Retournement et bêchage de terrain	40,96 €	34.13 €	20.48 €
Petits travaux de jardinage Désherbage et débroussaillage	44,96 €	37.47 €	22.48 €
Petits travaux de jardinage Taille d'un arbre	56,96 €	47.47 €	28.48 €
Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »	30,75 €	25.80 €	15.38 €
Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains » Montage de meubles	50,60 €	42.17 €	25.30 €

Tarifs concernent des prestations ponctuelles.

Pour toute prestation régulière un devis gratuit est établi sur votre demande, y compris si celui-ci est inférieur à 100 € TTC.

Conditions et mode de paiement acceptés

Durée minimale de prestation: 2heures

les moyens de paiement acceptés pour les prestations régulières.

Prélèvement automatique SEPA :

Le règlement des prestations chaque fin de mois civil en fonction du volume horaire réellement utilisé par le client dans le mois civil en question. Le prélèvement est effectué le 05 du mois.

Virement :

Le règlement des prestations du mois s'effectue à réception de la facture.

Le virement est à effectuer le 05 du mois, afférent au nombre d'heures de prestations réalisées pour la période allant du 01 au dernier du mois

Chèques Emploi Service Universel (CESU) préfinancés :

Qu'il s'agisse de CESU papiers ou en cas de recours à un système de dématérialisation des CESU, ces derniers devront être parvenus au siège sociale de l'entreprise avant le 15 du mois en cours pour être pris en compte pour le règlement de la facture du même mois. La preuve de la réception des CESU et des informations dématérialisées est à la charge du client

Nous vous conseillons de les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception ou de les enregistrer sur internet au plus tard le 10 du mois en cours ;

- Tout paiement des prestations en CESU sera encaissé et non remboursable ;
- Le prélèvement automatique SEPA qui sera réalisé le 7 du mois suivant complètera le paiement mensuel de la facture, si le client a choisi le prélèvement automatique SEPA comme moyen de paiement combiné ;
- L'envoi du chèque par le client complètera le paiement mensuel de la facture, si le client a choisi le chèque comme moyen de paiement combiné, et ce dès la réception de la facture. Le versement à la signature du contrat d'une caution équivalente à 4.33 semaines de prestations doit être réalisé.

Chèque bancaire :

Le règlement des prestations du mois s'effectue à réception de la facture.

Un chèque de caution équivalente à 4.33 semaines de prestations vous sera demandé.

Les moyens de paiement acceptés pour les prestations ponctuelles:

CESU + chèque bancaire

Chèque bancaire seul

Espèces

Frais Kilométriques

- Pour les interventions nécessitant l'utilisation d'un véhicule pour se rendre sur les lieux de la prestation (situées dans des lieux éloignés des lignes régulières de transport en commun ou difficiles d'accès), facturation forfaitaire de 3 € TTC (2,73 € HT) par intervention (1,50 € TTC soit 1,36 € HT après avantage fiscal ²) au titre de la participation aux frais de transport ;
- Pour les déplacements effectués par l'intervenant pendant sa prestation, une facturation de 0.39 € TTC (0.35 € HT) par kilomètre parcouru est appliquée.